

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien
technique et administratif
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 19 novembre 2015 de renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ1526002A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés,

Arrête:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis Alexandre BLANCHARD (NIGEND : 235324) est autorisé à souscrire un nouveau contrat d'engagement pour une durée de cinq ans, au grade de maréchal des logis, échelle de solde n° 3, 6^e échelon (indice 358) en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de maréchal-ferrant au sein du régiment de cavalerie de la garde républicaine à Paris (75) à compter du 1^{er} mai 2016.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 novembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
P. MAZY